

DÉLIBÉRATION du 13 février 2024

Délibération n°24.1.9	<u>FINANCES</u> Affectation des résultats du CA 2023 - budget BA Cabinet Médical
2 pouvoirs Absents: / Votants: 27 En exercice: 27 Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 14 FEV. 2024 Publiée, 2 0 FEV. 2024 Notifiée, le	sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. Étaient présents: M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY Mme Noëlle BICHON Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, , Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés: Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Assistaient également au titre des services: Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance: Sandrine MARTINY Date de la convocation: 7 février 2024
Présents: 25 Excusés: 2	L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique,

Conformément à l'article L23-11-5 du CGCT, les résultats comptables sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs du vote du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal peut donc, au titre de l'exercice 2023 clos procéder à l'affectation des résultats 2024.

Le tableau d'exécution du budget 2023, accompagné de l'état des restes à réaliser, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEFICIT avant affectation du résultat	2 959.51€
RECETTES	0.00€
DEPENSES	2 959.51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

195 543.39 €
2 645.42 €
192 897.97€

REPORTS

EXCEDENT SUR REPORT	199 250.00€
RECETTES	300 000.00€
DEPENSES	100 750.00€

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L2311-15 du Code général des collectivités territoriales ; Considérant la présentation en commission des finances le 29 janvier 2024 ;

> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► CONSTATE le déficit de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2023 pour 2 959.51 €;

► CONSTATE l'excédent d'investissement 2023 pour 6 352.03 €.

Le Maire, Nadine YOU

Sandrine MARTINY Secrétaire de séance